

ANNEXE II
(article 42)

TARIFICATION POUR L'UTILISATION DE CERTAINS STATIONNEMENTS

Ligne	Description	Tarif
1	Stationnement TF-1 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Fonctionnaires à l'emploi de la Ville de Québec par mois;	64 \$
2	Stationnement TF-2 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Fonctionnaires à l'emploi de la Ville de Québec par mois;	25 \$
3	Stationnement TF-3 - Utilisation quotidienne pour une période de 8 heures à 16 heures, de 16 heures à minuit ou de minuit à 8 heures - Fonctionnaires à l'emploi de la Ville de Québec par période;	2,50 \$
4	Stationnement TF-4 - Utilisation quotidienne pour une période de 8 heures à 16 heures, de 16 heures à minuit ou de minuit à 8 heures - Personne à l'emploi d'une entreprise qui occupe des locaux appartenant à la Ville de Québec par période;	2,50 \$
5	Stationnement TF-5 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps :	
	a) Personne à l'emploi de la Ville de Québec utilisant un véhicule de la Ville de Québec;	0 \$
	b) Personne détenant un abonnement à titre d'utilisateur d'un équipement culturel ou de loisirs de la Ville de Québec situé dans un immeuble de la Ville de Québec voisin du lieu de stationnement;	0 \$
	c) Personne désignée usager spécial par le comité exécutif;	0 \$
6	Stationnement TF-6 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Personne à l'emploi du Centre de services scolaire de la Capitale;	0 \$
7	Stationnement TF-7 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Personne à l'emploi d'une entreprise qui occupe des locaux appartenant à la Ville de Québec par mois;	25 \$

8	Stationnement TF-8 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps incluant une charge additionnelle de 18 \$ pour l'utilisation d'une prise électrique pour recharger un véhicule - Personnel à l'emploi de la Ville de Québec utilisant un véhicule électrique par mois;	81 \$
9	Stationnement TF-9 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Personne à l'emploi de la Ville de Québec par mois;	63 \$
10	Stationnement TF-10 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Fonctionnaire à l'emploi de la Ville de Québec;	0 \$
11	Stationnement TF-11 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Personne à l'emploi d'une entreprise qui occupe des locaux appartenant à la Ville de Québec;	0 \$
12	Stationnement TR-1 - Abonnement annuel pour une utilisation en tout temps - Personne résidant dans un rayon d'un kilomètre du lieu du stationnement par année;	568 \$
13	Stationnement TR-2 - Abonnement semi-annuel pour une utilisation en tout temps - Personne résidant dans un rayon d'un kilomètre du lieu du stationnement par période;	285 \$
14	Stationnement TR-3 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Personne résidant dans un rayon d'un kilomètre du lieu de stationnement par mois;	113 \$
15	Stationnement TR-4 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Résident du bâtiment sous lequel le lieu de stationnement est situé par mois;	26 \$
16	Stationnement TR-5 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Personne résidant dans un rayon d'un kilomètre du lieu du stationnement par mois;	87 \$
17	Stationnement TR-6 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Résident de la coopérative d'habitation Ludovica et de la coopérative d'habitation de la Rivière par mois;	13 \$
18	Stationnement TC-1 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Commerçant exploitant une place d'affaires dans un rayon d'un kilomètre du lieu de stationnement par mois;	153 \$

19	Stationnement TP-1 - Abonnements entre la période du 1er novembre au 30 avril de 18 heures à 8 heures lors d'une opération de déneigement annoncée à l'aide des signaux clignotants :	
a)	Abonnement débutant entre le 1er et le 28 novembre inclusivement - Tous;	120 \$
b)	Abonnement débutant entre le 29 novembre et le 12 décembre inclusivement - Tous;	103 \$
c)	Abonnement débutant entre le 13 et le 26 décembre inclusivement - Tous;	90 \$
d)	Abonnement débutant entre le 27 décembre et le 9 janvier inclusivement - Tous;	76 \$
e)	Abonnement débutant entre le 10 et le 23 janvier inclusivement - Tous;	64 \$
f)	Abonnement débutant entre le 24 janvier et le 6 février inclusivement - Tous;	51 \$
g)	Abonnement débutant entre le 7 et le 20 février inclusivement - Tous;	39 \$
h)	Abonnement débutant entre le 21 février et le 12 mars inclusivement - Tous;	26 \$
i)	Abonnement débutant entre le 13 mars et le 30 avril inclusivement - Tous;	14 \$
20	Stationnement TP-2 - Abonnement mensuel de 8 heures à 18 heures - Tous par mois;	104 \$
21	Stationnement TP-3 - Abonnement mensuel de 18 heures à 8 heures le lendemain - Tous par mois;	56 \$
22	Stationnement TP-4 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Tous par mois;	116 \$
23	Stationnement TP-5 - Abonnement mensuel de 15 heures à 9 heures le lendemain, du lundi au vendredi et en tout temps le samedi et le dimanche - Tous par mois;	54 \$
24	Stationnement TP-6 - Abonnement mensuel de 7 heures à 18 heures du lundi au vendredi - Tous par mois;	152 \$

25	Stationnement TP-7 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Tous par mois;	189 \$
26	Stationnement TP-8 - Abonnement mensuel de 15 heures à 9 heures le lendemain, du lundi au vendredi en tout temps le samedi et le dimanche - Tous par mois;	64 \$
27	Stationnement TP-9 - Abonnement mensuel de 7 heures à 18 heures du lundi au vendredi - Tous par mois;	104 \$
28	Stationnement TP-10 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Tous par mois;	128 \$
29	Stationnement TP-11 - Abonnement mensuel de 15 heures à 9 heures du lundi au vendredi et en tout temps le samedi et le dimanche - Tous par mois;	54 \$
30	Stationnement TP-12 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Locateur d'espaces au Marché public de Sainte-Foy ou horticulteur de la Coopérative des horticulteurs de Québec par mois;	25 \$
31	Stationnement TP-13 - Abonnement mensuel de 7 heures à 18 heures du lundi au vendredi - Tous par mois;	101 \$
32	Stationnement TP-14 - En tout temps - Visiteur d'un immeuble municipal;	0 \$
33	Stationnement TP-15 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Groupe Immeuble Régime VII inc. par mois;	35 \$
34	Stationnement TP-16 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Tous, lorsqu'un groupe utilise plus de 50 cases par mois;	79 \$
35	Stationnement TP-17 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Personne travaillant dans le quartier Saint-Roch par mois;	32 \$
36	Stationnement TP-20 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Tous par mois;	81 \$
37	Stationnement TP-22 - Abonnement mensuel de 8 heures à 18 heures, du lundi au vendredi - Tous par mois;	53 \$
38	Stationnement TP-23 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Tous par mois;	93 \$

39	Stationnement TP-30 - Abonnement mensuel pour l'utilisation d'un espace réservé en tout temps - Tous par mois;	226 \$
40	Stationnement TP-31 – Abonnement mensuel pour hôteliers	281 \$
41	Stationnement TP-32 - Abonnement mensuel du lundi au vendredi	90,50 \$
42	Stationnement TH-1 - Horaire pour la période indiquée sur un parcomètre - Tous par heure;	3,50 \$
43	Stationnement TH-3 - Horaire en tout temps, pour une période de :	
	a) 0 à 10 minutes - Tous;	0 \$
	b) par période de 20 minutes jusqu'à concurrence de 3 heures 40 minutes - Tous;	2 \$
	c) de 3 heures et 40 minutes jusqu'à 24 heures – Tous (maximum journalier);	22 \$
44	Stationnement TH-5 - Du 15 mai au 15 octobre, pour une période de	
	a) par période de 15 minutes jusqu'à concurrence de 2 heures et 45 minutes - Sans timbre;	2 \$
	b) de 2 heures et 45 minutes jusqu'à 16 heures - Sans timbre;	22 \$
45	Stationnement TH-6 - Du 16 octobre au 14 mai pour une période de :	
	a) par période de 15 minutes jusqu'à concurrence de 3 heures et 45 minutes - Tous;	2 \$
	b) de 3 heures et 45 minutes jusqu'à 16 heures - Tous;	22 \$
46	Stationnement TH-7 - En tout temps - Billet horaire perdu;	24,75 \$
47	Stationnement TH-9 - En tout temps - Livret de cinq permis journaliers;	85 \$

48	Stationnement TH-15 - Horaire en tout temps, pour une période de :	
	a) 0 minute à 10 minutes - Tous;	0 \$
	b) par période de 30 minutes jusqu'à concurrence de 6 heures et 30 minutes - Tous;	1 \$
	c) de 6 heures et 30 minutes jusqu'à 24 heures - Tous;	13,00 \$
49	Stationnement AP-1 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Exploitant d'un service d'autopartage - Véhicule d'autopartage avec point d'ancrage	125 \$
50	Stationnement AP-2 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Exploitant d'un service d'autopartage - Véhicule d'autopartage avec point d'ancrage et branchement électrique	202 \$